



DELIBERATION n° 11 - 2018

En date du 10 Avril 2018

Portant sur l'approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 10 Avril 2018 à 20H00 selon convocation en date du 04 Avril 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, M. Sébastien PEAUDECERF étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, SANCHEZ Marie Hélène, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

THIBAUD-GUILLON Claude pouvoir à PAGE Stéphane

GAILLARD André pouvoir à SIMON Patrick

Absent excusé :

LACORRE Séverine

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		20
Nombre de suffrages exprimés		22
Votes pour		22
Vote contre		0
Abstentions		0

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Jean-Luc Garcia, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2017, le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		932 886.73	114 695.58		114 695.58	932 886.73
Opérations de l'exercice	1 986 878.74	2 192 045.17	1 081 443.04	581 524.92	3 068 321.78	2 773 570.09
Totaux	1 986 878.74	3 124 931.90	1 196 138.62	581 524.92	3 183 017.36	3 706 456.82
Reprise SIMED		66.80		1 234.96		
Restes à Réaliser en section d'investissement			66 240.53	285 981.21		
Totaux Cumulés	1 986 878.74	3 124 998.70	1 262 379.15	868 741.09	3 249 257.89	3 992 438.03
Excédent + Résultat		1 138 119.96				744 481.90

Déficit -				-393 638.06		
-----------	--	--	--	-------------	--	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

1. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
2. Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif 2017 du budget principal.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 10 Avril 2018

Pour le Maire le 1^{er} adjoint,



Philippe Henry

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le 17 avril 2018